

Guéret, le 30 janvier 2020

Les services de l'État au contact du public pour encourager les inscriptions sur les listes électorales

Le jeudi 30 janvier 2020, des agents du service élections de la préfecture de la Creuse se sont rendus au centre Leclerc de Guéret, en présence de Renaud NURY, Secrétaire général, pour une opération de terrain, ayant pour objectif d'inciter le public à vérifier son inscription sur les listes électorales, en vue des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020. Pour pouvoir prendre part à ce scrutin, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le vendredi 7 février 2020 à 23h59.

Munis d'une tablette et d'un ordinateur portable, le service des élections a aidé le public présent en l'accompagnant dans ses démarches pour utiliser le service en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Le 1^{er} janvier 2019, le ministère de l'intérieur a mis en place un Répertoire électoral unique et permanent (REU), géré de manière centralisée par l'INSEE et qui rassemble l'intégralité des listes électorales du territoire national.

Le REU permet de garantir l'unicité des inscriptions, d'alléger la charge de travail des services municipaux, de s'inscrire au plus près du scrutin en ligne et de vérifier sa situation électorale depuis le site service public.

Cette rencontre a aussi été l'occasion d'évoquer la situation des ressortissants britanniques à l'approche de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 31 janvier 2020 à minuit (Brexit). À compter de cette date de retrait les ressortissants britanniques ne pourront plus voter ni être candidats aux élections municipales et européennes organisées en France.

Les conseillers municipaux britanniques élus au moment du retrait seront pour leur part maintenus en fonctions jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux les 15 et 22 mars 2020. 15 conseillers municipaux britanniques sont concernées dans le département de la Creuse.